



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 5

Séance du 19/03/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 17

Nombre de suffrages : 18

## Date de convocation

06/03/2025

## Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

### Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANGATAHI Anli , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , M. ASSANI Mohamed , M. BOINA Raim Rifay, Mme CHANFI Bibi , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI OUSSANI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme MATTOIR Moissinga , M. OUSSANI Djabiri , M. RANDRIAMAHENINA Rabrunot, Mme SAID Zozofina, Mme TOUMBOU Mariama

### Procuration(s) :

M. OMAR Yankoub donne pouvoir à M. ANGATAHI Anli

### Etai(ent) absent(s) :

Mme ATTOUMANE Binti , Mme BOINAIDI Habachia , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. MADI MARI Chamsidine, Mme MATTOIR Abouchia , M. OMAR Yankoub, Mme RIDHOI Zaïnabou, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. YBRAHIMA Ybrahima

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. ANRIFADJATI Anli

## Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2312-1 pour les communes de 3 500 habitants et plus, dispose que « *le maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] »;*

Conformément aux dispositions cumulées des articles L. 2312-1 et L .5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que le la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2025, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2025 de la commune.

**VU** les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), renforçant l'obligation d'un débat sur les orientations budgétaires ;

**VU** le rapport d'orientation budgétaire présenté en amont du présent débat ;

**CONSIDÉRANT** que la commission des « Finances et Administration Générale », s'est réunie mercredi 19 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape essentielle dans l'élaboration du budget primitif, permettant de présenter aux élus les grandes orientations financières et stratégiques de la commune pour l'exercice 2025 ;

Le Maire, présente les principales tendances financières de la commune, notamment :

- Le contexte économique et financier général,
- L'évolution des recettes et des dépenses,
- Les grandes orientations en matière d'investissement et de fonctionnement,
- Les perspectives d'endettement et d'épargne de la collectivité.

Après présentation et discussion faites.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025**, conformément aux dispositions en vigueur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CHICONI  
Le Maire,

  
Le Maire de la  
**MADI OUSSEINI Mohamadi**  
Commune de Chiconi 